

Quelles sont les difficultés des familles monoparentales ?

La gazette des communes – 2 décembre 2022



Adobe stock

Les familles monoparentales sont ces familles qui ne vivent pas en couple et dont l'un des parents a la charge du ou des enfants. En France en 2020, une famille sur quatre était monoparentale, selon une étude de l'Insee de septembre 2021. On compte aujourd'hui deux millions de familles constituées d'un conjoint avec un enfant, Il s'agit dans 83% de la mère.

Être parent solo, c'est assumer la charge financière des enfants, s'occuper de leur emploi du temps, prendre toutes les grandes décisions pour leur éducation. La plupart de ses familles connaissent une vraie fragilité économique, d'ailleurs, 40% d'entre elles vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

La séparation après une union libre, principale origine de la monoparentalité

Les événements entraînant la monoparentalité ont évolué depuis la fin des années 60, date à laquelle le veuvage en était la principale cause. Aujourd'hui, trois quarts des familles monoparentales sont issues d'une rupture d'union, qu'elle soit officialisée ou non. Toutefois, les séparations concernent désormais un plus grand nombre de parents vivant en union libre que de parents mariés, alors qu'en 1999, les familles monoparentales issues d'un divorce étaient aussi nombreuses que celles issues de séparations après une union libre. La deuxième cause de monoparentalité est la naissance d'un enfant hors union. Les célibataires n'ayant jamais vécu en couple élevant seuls leurs enfants, représentent près d'une famille sur cinq.

Composition de la famille monoparentale

Les femmes élevant seules leurs enfants sont en moyenne un peu plus âgées que les mères vivant en couple. Cela est dû au mode de formation des familles monoparentales, les trois quarts étant issues d'une séparation d'union concernant davantage des parents d'âge intermédiaire. Elles comprennent aussi moins souvent de jeunes enfants, 12 % des enfants de moins de trois ans vivent dans une famille monoparentale alors que cette proportion atteint 28 % pour les 15-18 ans. Les familles monoparentales sont aussi moins fréquemment des familles nombreuses.

Des familles plus précaires

Les familles monoparentales, très rares dans les années 1960-70, se sont développées au fur et à mesure que les femmes ont eu la possibilité de rompre l'union parce qu'elles travaillaient. Cette composition familiale pose avec plus d'acuité des questions sur les conditions de vie. Ainsi, l'étude de l'Insee ⁽¹⁾ pointe la situation de précarité de ces familles. En 2018, 41% des enfants mineurs en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté, contre 21% de l'ensemble des enfants. Un taux de pauvreté qui augmente avec le nombre d'enfant vivant sous le même toit, soit de 16 % pour un foyer avec un enfant à 43% pour un foyer comptant quatre enfants ou plus.

De la même façon, 24% de ces familles vivent dans des **logements trop petits**, cette proportion descend à 10,3% pour les familles dites traditionnelles. Surtout, ce niveau de précarité varie fortement selon que les enfants vivent avec leur père ou leur mère, 22 % des enfants qui vivent seulement avec le père sont pauvres contre 46 % de ceux vivant avec la mère, reprend l'Insee, qui liste plusieurs indicateurs de cette inégalité, les pères seuls sont plus souvent propriétaires de leur logement (50 % contre 25 %) et moins fréquemment au chômage (10 % contre 18%).

De tels constats ne peuvent qu'alarmer, alors que les enfants étaient au cœur de la Stratégie de lutte contre la pauvreté lancée par Emmanuel Macron en 2018. Ils démontrent aussi que la question des mères n'a pas été bien posée ces dernières années, estime la sociologue Cécile Bessière, coauteure d'un ouvrage remarqué, *Le genre du capital* (2020 ; La Découverte).

Les femmes victimes d'une « arnaque historique »

Selon Céline Bessière, trois éléments se sont conjugués ces dernières années pour déstabiliser les mères sur un plan financier. Tout d'abord, le recul du mariage a privé les femmes de certaines garanties, dont le versement d'une prestation compensatoire en cas de divorce. Autre mécanisme, les pensions alimentaires qui doivent associer le parent n'ayant pas la garde des enfants aux frais d'éducation engagés par l'autre, restent, très souvent d'un niveau insuffisant et sont inégalement versées. Enfin, un autre élément est le choix du régime matrimonial pendant la vie commune. « Ces dernières années, les couples mariés y renoncent de plus en plus souvent, et optent pour la séparation de biens, qui est aussi le régime par défaut du pacs, alerte Céline Bessière. Les inégalités au sein du couple sont ainsi passées de 9 % en 1998 à 16 % en 2015, selon les estimations de l'Ined.

La charge mentale des parents solos

Être parent solo, c'est être confronté à une énorme charge mentale. Ce dernier doit en effet jongler en permanence entre son travail et le quotidien des enfants. Dans le cas d'une séparation qui se passe mal, le parent solo est d'autant plus impacté s'il n'a pas le soutien de

l'autre parent. L'enfant doit se sentir lui aussi en sécurité et apaisé chez chacun de ses parents. S'il doit prendre parti pour l'un d'entre eux, c'est le conflit de loyauté, une situation très inconfortable pour l'enfant.

Il arrive aussi que l'enfant essaie de se positionner en chef de famille, ainsi les rôles sont inversés. Le risque d'isolement et d'épuisement est également un réel danger pour le parent solo qui a bien du mal à avoir une vie à lui, une vie sociale en-dehors de la vie familiale. C'est une vraie difficulté pour lui de « refaire sa vie » et cela touche plus les femmes que les hommes.

Chercher des ressources

Chaque parent rêve d'être le parent idéal mais ce qui est déjà difficile à deux l'est encore plus quand on est seul. Il est important pour les parents solos de trouver des moments et des espaces pour souffler. Il est possible de se tourner vers des professionnels qui accompagnent les familles. Par exemple, des associations d'écoute et soutien du lien familial qui permet une écoute spécifique pour les adolescents et les parents. Les PMI, le CCAS ou le CMP sont aussi des partenaires.